

Jeudi 10 décembre 2009 – 16h30
« POUR » la transparence des origines.

Dr Pauline TIBERGHIE
Gynécologue Obstétricienne
Centre d'AMP de St Saulve (Valenciennes 59)
Présidente de l'association PMA (Procréation Médicalement Anonyme)
<http://www.pmanonyme.asso.fr/>
p.tiberghien@voila.fr



L'association PMA milite pour l'accès aux origines personnelles des enfants issues de nos AMP avec tiers donneurs.

J'ai créé PMA fin 2004 et l'association regroupe aujourd'hui

- environ 60 IAD (nés d'un don de sperme)
- des parents qui ont eu recours à un donneur et qui aujourd'hui revendiquent un accès aux origines pour leur enfant
- et des ex donneurs qui aujourd'hui accepteraient de lever le secret de leur identité si c'était possible

Nous demandons qu' à sa majorité, chaque personne issue de nos AMP avec tiers ait la liberté de choix : Savoir ou ne pas savoir qui est leur donneur d'hérédité.

- Certains, pour avancer dans leur vie, ont besoin de savoir d'où ils viennent. Ceux là doivent pouvoir ouvrir leur dossier.
- Ceux qui ne désireront pas avoir d'informations du tout seront libres de ne jamais consulter leur dossier.

Nous demandons à ce que les personnes issues de dons de gamètes puissent obtenir à l'avenir les données qu'ils désireront, au moment qu'ils choisiront:

- certains demanderont d'emblée des données identifiantes... à 18, 25 ou 40 ans...
- d'autres préféreront par exemple avoir des données non identifiantes pour commencer, reviendront pour en savoir plus 5, 10 ou 30 ans plus tard, ou ne reviendront jamais consulter leur dossier.

la loi ne sera pas rétroactive.

C'est important de vous le rappeler. Dans les pays qui ont levé l'anonymat, la loi n'a jamais été rétroactive. Nous désirons, comme dans ces pays, que soit mis place pour les donneurs qui ont donné avant la loi et pour les enfants conçus avant le changement législatif, un fichier basé sur le volontariat. Les personnes nées d'un don de sperme et les donneurs qui ne voient pas d'inconvénients à lever le secret de leur identité peuvent s'y inscrire et d'éventuels recoupements peuvent être établis à partir de ce fichier

Chaque cas est unique et il y a fort à parier que bon nombre d'iad, n'iront jamais consulter le dossier de leur donneur.

Mais ils sauront que personne ne les en empêche. Cette liberté de choix, le fait d'être considéré comme un adulte, personne de raison, leur suffira.

Savoir que l'on peut savoir est plus qu'important. C'est essentiel.

Il vous faut prendre conscience qu' un des fondements de la souffrance de ces jeunes IAD est qu'il sont jugés immatures : Ils sont arbitrairement décrétés immatures, puisqu'on leur dit qu'ils ne doivent pas savoir d'où ils viennent.

On leur dit aussi que c'est pour leur bien, qu'ils ne devraient pas être aussi ingrats envers leur parents qui ont souffert, ni envers leur généreux donneur.

J'ai même entendu des confrères dirent que la souffrance des IAD n'avait évidemment rien à voir avec le fait d'être IAD et qu'ils faudrait les inciter à voir un psy.

Certains ont même dit publiquement que si Arthur, notre porte parole, avait des « problèmes » c'était parce que le papa de arthur n'avait pas assumé son rôle de père...

Notre action est difficile, vous vous en doutez. Militer pour un accès à l'identité des donneurs de gamètes, c'est toucher
--à l'image traditionnelle de la famille
--à celle du don
--mais c'est aussi, comme l'a souligné le conseil d'Etat, toucher à un certain paternalisme du monde médical qui séquestre aujourd'hui encore les informations.
Si les deux derniers impacts méritent d'être simplement dépassés, le premier, relatif à l'image de la famille, doit nous conduire à réfléchir.

Il est vrai qu'en révélant l'identité du donneur, une place est faite à ce donneur.

On entend souvent qu'accorder au donneur un rôle dans la conception de l'enfant serait pour les parents totalement intolérable. On entend beaucoup qu'il n'est pas envisageable qu'un tiers s'immisce dans l'intimité du couple...c'est d'ailleurs une des raisons de l'anonymat : effacer le tiers....et pourtant...il est mensonger de faire croire aux parents que derrière un spermatozoïde il n'y a personne. Et encourager cette illusion revient à les inciter à nier la réalité de leur infertilité :
Car le donneur a bel et bien eu un rôle ! On l'a même sollicité, encouragé pour ce rôle ! L'enfant est la preuve que le donneur a donné, car il est bien là en chair et en os, l'enfant du couple infertile. Il porte en lui le donneur toute sa vie. Il en porte l'hérédité, la véhicule, et est amené à la transmettre.

Monsieur Nisand, vous allez faire l'éloge de l'anonymat. J'ai lu attentivement votre livre « 9 mois et caetera ». Vous écrivez « **si l'enfant biologique existe, le fils biologique n'existe pas.** » Nous sommes d'accord : On devient parent...
le chromosome ne fait pas le parent.
On devient parent parce qu'on attend un enfant dans son cœur, dans son esprit et qu'on se nomme en tant que parent.

Vous écrivez ensuite « L'enfant biologique appartient à la cohorte de notre espèce, et c'est sa constitution biologique qui le caractérise au premier chef. ».

Autrement dit, vous affirmez

1/ Il n'est pas obligatoire d'être liés génétiquement pour être parent

2/ ET....-on change de registre-... vous affirmez que notre nature biologique nous caractérise. Notre nature biologique participe à notre construction personnelle.

Puis vous enchaînez: « **MAIS.... il faut transcender le biologique pour fonder une famille.** ».

J'étais jusque là en total accord avec vous mais là je me suis interrogée ...

pourquoi ce MAIS... ?

Pourquoi insinuez vous qu'il faille choisir entre la famille et la nature biologique de chacun..... ? Ces deux notions n'ont aucun point commun ?

Pourquoi tenez vous tant à choisir entre la filiation affective et sociale, et la filiation biologique ?

Comment ne pas admettre ce qui est là, ce qui existe et s'impose à nous à savoir :

-La **nature biologique** d'un individu - donc son origine biologique - est un élément **fondateur de l'individu**

-ET le lien filial dépend de la volonté, de l'amour et de la reconnaissance.

Ne pensez vous pas qu'il est grand temps d'apprendre à articuler ces 2 notions au lieu de les opposer ?

Vous affirmez donc « **il faut transcender le biologique pour fonder une famille** »,

Vous écrivez « *transcender* »...et non « *interdire* », n'est ce pas ? Et transcender ne signifie pas nier ni gommer...

Alors je me demande sincèrement comment vous faites pour, d'un autre côté être là aujourd'hui dans le but de cautionner cet anonymat des donneurs, cette interdiction d'accès à la transmission biologique d'humain à humain, tout en affirmant dans le même temps que « que la constitution biologique caractérise un être humain »

Car les vecteurs de notre nature biologique sont bel et bien les gamètes....

C'est ici que se manifeste l'ambiguïté du statut du gamète : là où certains ne voudraient voir que substance inerte, substituable, et non identifiée, surgit l'incontournable nature humaine du support biologique de l'humain.

Cette nature humaine véhiculée par les gamètes les distingue des autres dons de produits du corps humain (dons de moelle, don de sang, don de rein...) qui bien évidemment méritent notre respect, mais ne sont eux, pas porteurs d'humanité.

En proclamant que certains enfants sont issus de nulle part, de gamètes sans nom, insignifiants, vides de sens, l'anonymat s'apparente pour ceux qui le vivent à une maltraitance psychique. Car il prive ces enfants non seulement d'une partie de leur histoire originelle, mais également d'une partie de leur humanité.

Et si des personnes nés d'un don de gamète, désirent savoir d'où elle viennent, cela n'a rien à voir avec une quête affective : Ils ont des parents qui les ont désirés, attendus et reconnus.

Sans le projet parental de leurs parents, ils ne seraient pas en vie. Mais la volonté seule de leurs parents n'est pas suffisante pour expliquer leur naissance !! Personne ne naît par la seule volonté, ni même du saint Esprit ! Un homme est bel et bien venu un jour donner son sperme ...

Les IAD veulent juste savoir de qui ils sont issus biologiquement, objectivement, corporellement. C'est aussi simple que cela !

Les parents qui transmettent leurs valeurs ont eu un projet parental décisif et à l'origine de l'enfant, il y a **aussi** le donneur.

Il est anormal que la loi française autorise qu'une institution séquestre et dissimule volontairement ces éléments constitutifs de l'identité d'autrui. C'est justement parce qu'un tiers détient l'information que comparer les IAD aux enfants issus de relations adultérines - comme beaucoup s'en amusent fréquemment - est totalement hors sujet.

Cette détention organisée constitue sans nul doute, une atteinte voire une violence faite à l'intimité, sur laquelle il importe de s'interroger aujourd'hui. :

Pourquoi les IAD sont-ils ainsi mis au ban de notre société ?

Parce qu'elles ont commis le crime d'avoir des parents infertiles ?

En 1994, le principe de l'anonymat organisé par les CECOS fut entériné et légalisé sans discussion.

En 2004, lors de la première révision législative, le dogme de l'anonymat ne fut même pas discuté.

Aujourd'hui, l'évolution vers une levée de l'anonymat est en marche.

Mais lorsque une société n'est pas prête à admettre une réforme **elle trouve le moyen de la contourner. :**

Et en cette veille de révision législative il semble qu'un projet législatif pourrait prévoir une levée du secret de l'identité des donneurs *si ceux-ci donnent leur accord*. En effet, si un jeune adulte désire avoir des données identifiantes, le donneur serait contacté à ce moment là et pourra décider si sa progéniture a le droit ou non de savoir qui il est...

Cette proposition ressemble à « un beau petit arrangement entre amis »....

Aujourd'hui, 8 donneurs de sperme sur 10 sont recrutés en intrafamilial.

Ils donnent leur sperme non pas de façon altruiste et dégagée de toute pression, mais pour que le dossier que leur sœur, frère, belle-sœur ou beaux frères soit prioritaire dans la liste d'attente.....

Ils donnent pour que quelqu'un de leur famille puisse bénéficier en retour d'un don...

C'est « donnant donnant » et vous ne me ferez pas croire que ces donneurs ne sont l'objet d'aucun chantage affectif....

Et vous ne me ferez pas croire non plus que ces donneurs qui en retour obtiennent paix familiale et reconnaissance éternelle, vont accepter de révéler leur identité 18 ans après un tel don.

On dit qu'on va changer les choses, mais rien ne changera... vous le savez bien.

Ce système ne protège que le donneur sans se soucier du bien être des enfants...on peut même voir dans ce double guichet....un joli miroir aux alouettes..

POUR CONCLURE, il serait intéressant de réaliser que les IAD ne sont pas d'éternels ados en crise. La majorité des IAD ne sont plus des enfants IAD mais des *adultes tout court*. Des adultes posés, raisonnés, qui vous disent aujourd'hui que leur interdiction de savoir d'où ils viennent est infantilisant et humiliant.

PAULINE TIBERGHIEU